



BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER RETRAÇANT L'ACTIVITE DE DISPENSATEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Articles L. 6352-6 à L. 6352-11, L. 6355-15 et R. 6352-22 à R. 6352-24 du Code du travail

N° 10443 * 11

(Lire ATTENTIVEMENT la notice avant de remplir ce bilan)

FA 08

Ce document doit être rempli par chaque prestataire de formation professionnelle continue et **transmis avant le 30 avril** à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, de l'emploi dont vous dépendez.

Service régional de contrôle
de la formation professionnelle

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Numéro de déclaration : <input style="width: 100%;" type="text"/>	NUMERO DE SIRET <input style="width: 100%;" type="text"/>	CODE NAF <input style="width: 100%;" type="text"/>
Forme juridique : <input style="width: 100%;" type="text"/>		
Nom et prénom ou dénomination (sigle) : Adresse : Acceptez-vous que cette adresse soit publiée sur le site <i>listeof.travail.gouv.fr</i> : oui non Tél. <input style="width: 15%;" type="text"/> Fax <input style="width: 15%;" type="text"/> Email :		

B. PERSONNE AYANT LA QUALITE DE DIRIGEANT

Nom et prénom	Qualité (ex. : travailleur indépendant, gérant, président...)
---------------	---

C. CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME

Année de début de l'activité de formation professionnelle continue :

Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle continue (en %) :

Quelles sont les autres activités de votre organisme (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Formation initiale (dont apprentissage)
- Conseil, audit, études en gestion des ressources humaines et services annexes à la formation
- Production de biens
- Production de services

D. PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION

	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation :		
Travailleur indépendant / gérants non salariés	a	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée	b	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée	c	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Formateurs occasionnels salariés dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an*	d	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Bénévoles	e	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total (a+b+c+d+e)	①	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance	②	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total général relatif aux personnes dispensant des heures de formation (① + ②)	① +	<input style="width: 100%;" type="text"/>

* Dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an (Lettre circulaire ACOSS n° 88-18 du 12 février 1988).

C. CHARGES DE L'ORGANISME

La nomenclature employée pour les charges des organismes de formation fait référence au plan comptable adapté aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé (arrêté du 2 août 1995 au J.O. du 12 août 1995) :

- quand leur chiffre d'affaires hors taxes annuel est égal ou supérieur à 15 244 € en cas d'activité unique ;
- quel que soit le chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'activité formation dans le cas d'organismes à activités multiples.

La correspondance pourra être établie avec la comptabilité des organismes publics ou parapublics au travers du libellé des comptes.

Les sommes matérialisées par des lettres (A, B ...) correspondent à la totalité des comptes de charges (60, 61 ...) relatives à l'activité de formation professionnelle continue pour les organismes à activités multiples (art. L. 6352-7 du Code du travail).

Les colonnes en retrait (à gauche) doivent permettre d'isoler les principaux sous-comptes du plan comptable adapté aux organismes de formation.

60. ACHATS	A	_____
dont 604. Achats de prestations de formation		_____

61. SERVICES EXTERIEURS	B	_____
dont 613. Locations		_____
dont 6132. Locations immobilières liées à la formation		_____
6135. Locations de matériel pédagogique lié à la formation		_____

62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	C	_____
dont 621. Personnel extérieur à l'entreprise		_____
622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		_____
dont 6226. Honoraires de formation		_____
623. Publicité, publications, relations publiques		_____

63. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	D	_____
--	----------	-------

64. CHARGES DE PERSONNEL	E	_____
dont 641. Rémunérations du personnel		_____
dont 6411. Salaires des formateurs		_____
6411. Autres salaires		_____
644. Rémunérations du travail de l'exploitant		_____

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	F	_____
---	----------	-------

66. CHARGES FINANCIERES	G	_____
--------------------------------	----------	-------

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	H	_____
------------------------------------	----------	-------

68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	I	_____
---	----------	-------

69. PARTICIPATION DES SALARIES - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	J	_____
---	----------	-------

TOTAL GENERAL DES CHARGES DE L'ORGANISME

(A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)
